

La déontologie déterminant de la formation des interprètes judiciaires

Christiane J. Driesen,
directrice des formations d'interprètes juridiques
Université de Hambourg, Haute-École de Magdebourg

Sommaire

- Rôle de l'interprète juridique
- Stratégie de l'interprétation axée sur la déontologie
- Déontologie axée sur les droits fondamentaux
- Qualifications requises en fonction de la déontologie
- Langues à faible diffusion
- Spécialités pertinentes
- Formats de formation

Déontologie de l'interprète

Exemple: Code de l'aïic

- Confidentialité, impartialité
- interdiction d'utiliser des informations acquises durant le travail
- Collégialité
- Préparation et Formation permanente

Problématique des juridictions nationales

- Profil hétérogène de l'interprétation judiciaire auprès des juridictions nationales
- -> Qualifications requises mal définies
- -> difficultés à s'entendre sur un code universel

(Contrairement aux interprètes de conférences)

Spécificité de l'interprétation judiciaire

- Assurer la **communication** entre les autorités et toute personne ne maîtrisant pas la langue de celles-ci: étrangers, ressortissants parlant une langue minoritaire, sourds,
- Une **responsabilité essentielle à l'égard la société et la garantie des droits individuels**

Principes en découlant

Placer la personne ne maîtrisant pas la langue dominante à égalité avec les locuteurs autochtones

- Neutralité/impartialité
- Intégralité de l'interprétation
- Secret professionnel
- Préparation; ne pas accepter d'engagement sans qualification

Sources de la déontologie

Déontologie fondée sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948:

- Articles 1er et 2 = égalité en générale
- Article 6, 7, 10, 11 = égalité devant la loi
- Article 22 = droits sociaux, économiques et culturels

Autres textes déterminants

- Selon les continents:
- Convention européenne de droits de l'homme (Strasbourg)
- Convention interaméricaine (Costa Rica)
- Charte africaine des droits de l'homme de l'Afrique
- Etc.

Une déontologie pour l'interprétation judiciaire

- Définition par la profession (éviter la confusion
Code d'éthique vs bonne pratique)
- Suivre la tradition des procès de Nuremberg
- s'inspirer de sources exigeantes: Codes d'éthique
de professions influentes, droits humains
fondamentaux

Déontologie
de l'interprète

+

Droits de
l'homme

=

Déontologie de
l'interprète
juridique

Code d'Éthique vs Code de bonne pratique

- Confusion fréquente entre les deux
- Code d'éthique = relève exclusivement de la profession (cf. médecins, aiiic)
- Code de bonne pratique peut relever de la profession, mais aussi de l'employeur

Axer la formation sur la déontologie

Techniques d'interprétation et déontologie enseignées par des interprètes

- Communication
- Consécutive sans notes, avec notes
- Traduction à vue, interprétation avec texte
- Simultanée chuchotée et en cabine

Droits humains = contenus de la formation

- Égalité devant la Loi = Interprétation intégrale
- -> maîtrise de toutes les techniques de l'interprétation:
 - à vue
 - consécutive
 - simultanée

Juridictions nationales vs internationales

- Juridictions internationales -> interprètes de conférence, tradition de Nuremberg -> déontologie et bonnes pratiques précises
- Juridictions nationales recrutement hétérogène (langues rares), méconnaissance de la profession

Différences des sites d'intervention

Site d'intervention ≠ Interprétation de Conférence

- ◆ *Bilingue (A-B B-A) (essentiellement)*
- ◆ *Spécialisations en droit, affaires sociales, santé*
- ◆ *Gouffre socioculturel à combler*

Difficultés principales

- Peu de formateurs en langues à faible diffusion
- Nécessité de renoncer à l'approche liée aux langues
- Division différente de la progression didactique

Langues a faible diffusion

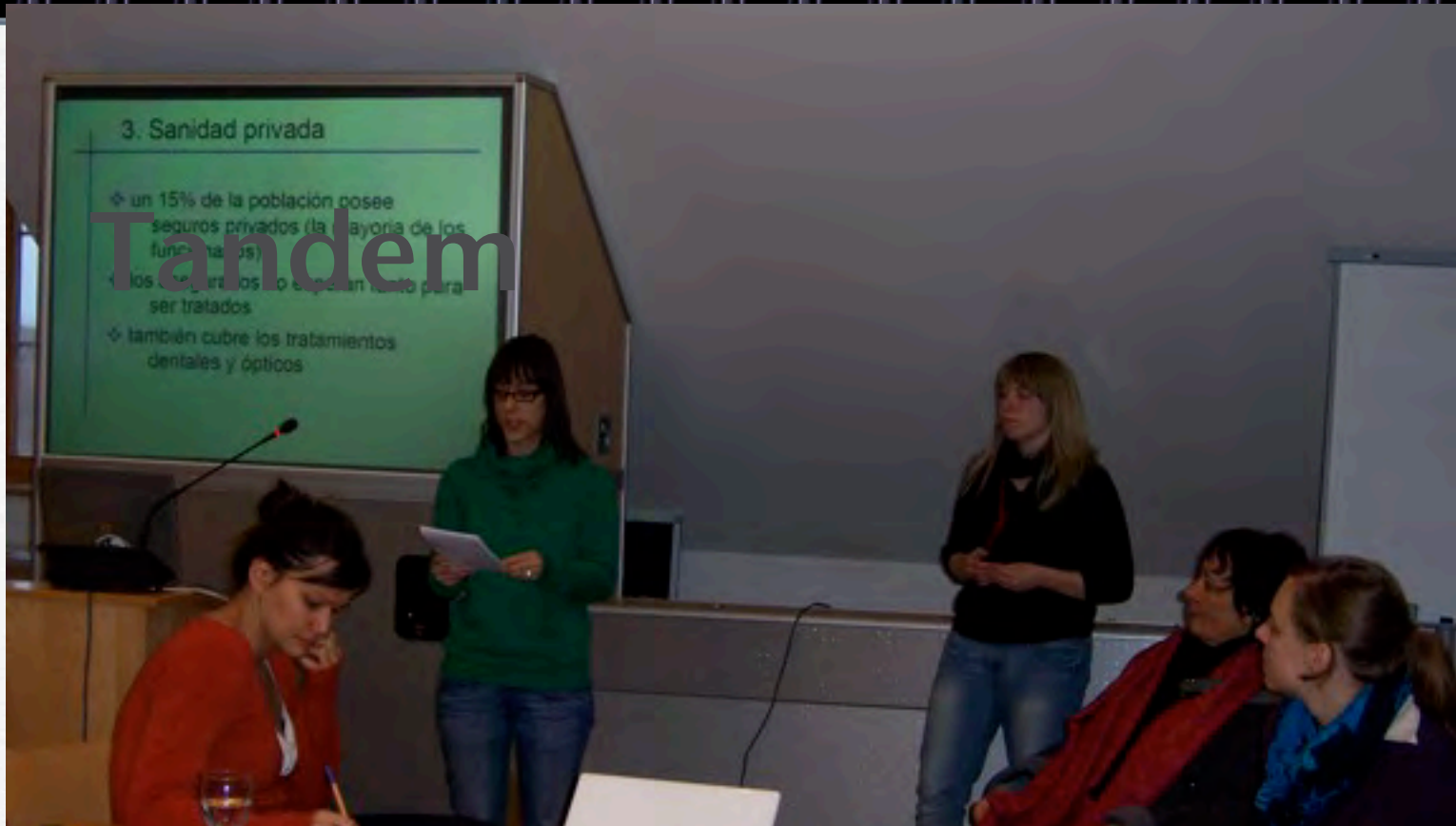
Distinguer langue et technique ->
enseignants en tandem:

- un formateur en interprétation responsable des techniques de communication, d'interprétation et de la déontologie
- un linguiste de haut niveau: responsable de la qualité linguistique

Principes didactiques

(largement inspirés de Danica Seleskovitch et de l'ESIT)

- Un enseignant interprète
- Un lecteur pour la langue « étrangère »
- Cours de spécialité dispensés par des professionnels (juristes, médecins, policiers etc.)
- Exercices en groupes multilingues



Enseignement de spécialités pertinentes

Formateurs praticiens: médecins, juristes, policiers
etc...

- Santé, affaires sociales
- Culture
- Procédures administratives et judiciaires
- Niveau minimum: personne éclairée + méthodes de préparation

Outre évidemment...

- *les acquis...*
- *- socioculturels*
- *- juridiques et judiciaires*
- *- et surtout déontologiques*

Multiculturalisme



Formats de formation à Magdeburg

- Formation continue (langues faible diffusion)
- B.A. -> 7 semestres
- Co-Master Magdebourg-Lorient
Traduction juridique et interprétation
judiciaire B.A. + 4 Semestres

Formation continue Magdeburg et Hambourg

- Pour plus de flexibilité :
- offre de formation dans les langues "rares" selon les demandes des autorités
- 120 heures selon les principes énoncés
- -> Certificat et assermentation auprès des tribunaux

Co-Master Magdebourg Lorient

- Travail en profondeur reprenant les jalons du B.A.
- Droit européen et international

Perspectives

- Espoirs d'harmonisation européenne en faisant bon usage du principe de subsidiarité
- La longue lutte pour une reconnaissance des exigences de qualification commence à porter ses fruits avec la Directive d'octobre 2010!



Merci